Département de la Haute Savoie

COMMUNE DE MORZINE-AVORIAZ

REVISION N°2 DU P.L.U.

MODIFICATION N°10

PLAN N° 5a — **PLAN GLOBAL**

PHASE ENQUETE PUBLIQUE	OCTOBRE 2018	Ech : 1/10000°
22-11-1984	APPROBATION	ELABORATION P.O.S.
05-12-1994	APPROBATION	REVISION N°1
29-02-2008	APPROBATION	REVISION N°2
22-02-2013	APPROBATION	MODIFICATION N°6
21-03-2013	APPROBATION	REVISION SIMPLIFIEE N°2
13-03-2014	APPROBATION	MODIFICATION N°7
16-07-2015	APPROBATION	MODIFICATION N°8
06-12-2016	APPROBATION	MODIFICATION N°9
25-01-2019	ENQUETE PUBLIQUE	MODIFICATION N°10

ludovic beau
pascal girard
alain vulliez
04 50 26 11 87
atelier.axe@wanadoo.fr
www.atelieraxe.com
atelier axe architectes

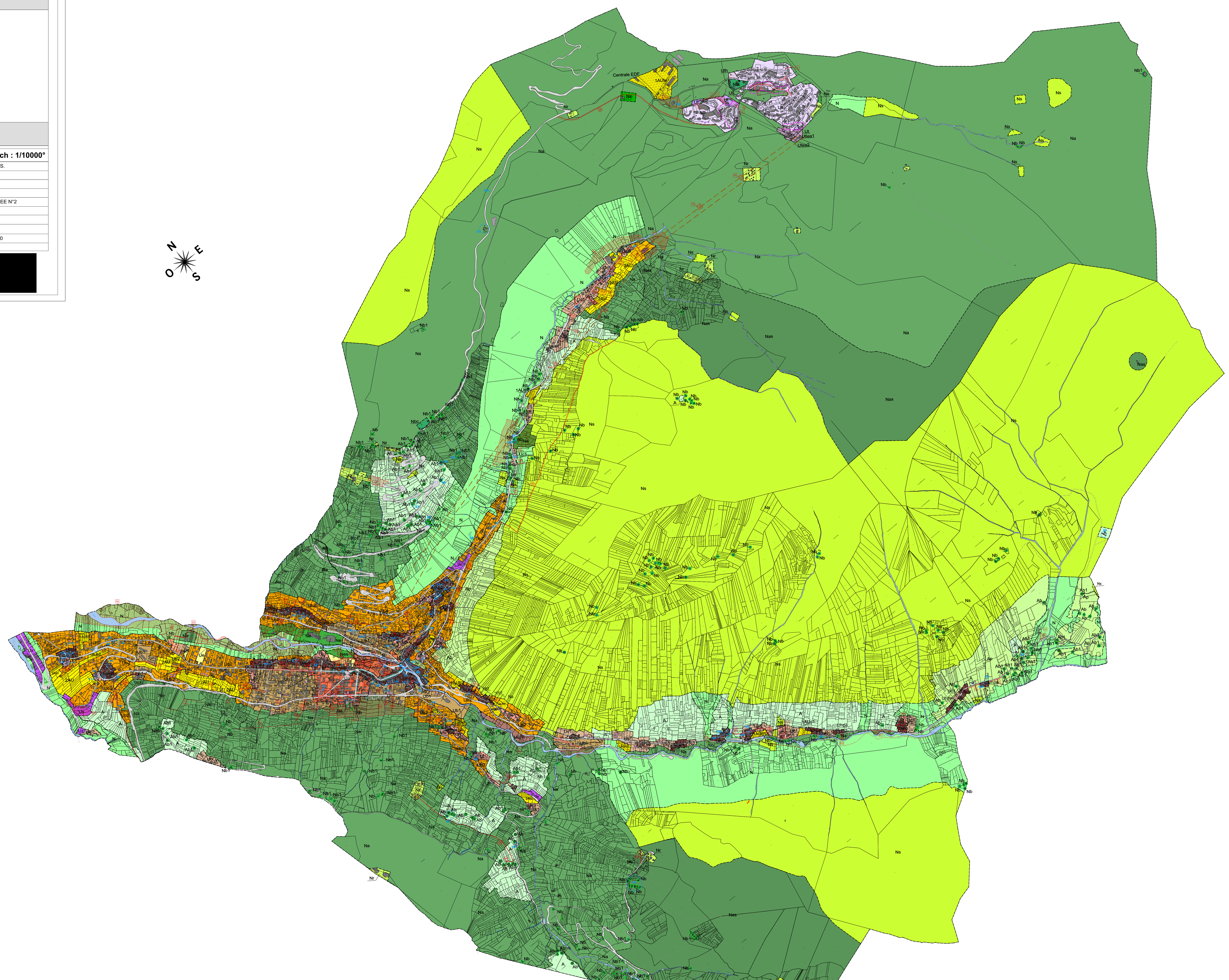

LEGENDE

ZONES URBAINES

- **Ua** — Secteur de centre urbain du centre village de MORZINE 1000
- **Uap** — Sous-secteur du centre urbain du centre village de MORZINE 1000 correspondant aux Bords de Dranse et la Place du Marché
- **Uapa** — Secteur de centre urbain du centre de village MORZINE 1000 de protection patrimoniale renforcée
- **Ub** — Secteur de confortement du centre village de MORZINE 1000
- **Ub1** — Sous-secteur de confortement de première périphérie
- **Ub2** — Sous-secteur de confortement de deuxième périphérie
- **Ub2pa** — Sous-secteur de confortement de deuxième périphérie de protection patrimoniale renforcée
- **Ub2e** — Sous-secteur de confortement de deuxième périphérie à dominante d'équipement public
- **Uc** — Secteur périphérique à dominante résidentielle
- **Uc1** — Sous-secteur à dominante résidentielle "sensible" (interface avec les secteurs naturels et agricoles)
- **Ucr** — Sous-secteur à dominante résidentielle raccordé au réseau d'eau potable de la Commune des Gets
- **Uh** — Secteur de hameaux historiques
- **Ue** — Secteur d'équipements publics ou d'intérêts collectifs
- **Uep** — Sous-secteur d'équipements publics ou d'intérêts collectifs correspondant à la zone du Plan
- **Ux** — Secteur d'activités économiques
- **Ut** — Secteur de centre urbain Station d'Avoriaz
- **Utl** — Sous-secteur de centre urbain Station d'Avoriaz
- **Utlea1** — Sous-secteur Entrée d'Avoriaz dans le lotissement d'Avoriaz
- **Utea2** — Sous-secteur Entrée d'Avoriaz hors lotissement d'Avoriaz
- **Uth** — Sous-secteur hôtelier Station d'Avoriaz

ZONES A URBANISER

- **1AU(i)** — Zone à urbaniser avec respect des règles édictées dans le règlement et des orientations d'aménagement si elles existent
- **1AU(i)** (hachuré) — Zone à urbaniser à usage d'activité avec respect des règles édictées dans le règlement et des orientations d'aménagement si elles existent
- **2AU** — Zone à urbaniser par décision du Conseil Municipal et modification ou révision du PLU et respect des destinations fixées au rapport de présentation si elles existent

> Au titre de l'article L.123.2-d du Code de l'Urbanisme, il est demandé, que pour toute opération d'habitat supérieure ou égale à 450 m² de SHON, 20% de cette dernière soit réalisée en logements locatifs aidés de type PLS ou PLUS ou PLAI. Cette règle s'applique aux zones Ua, Ub, Uc, Uh (et leurs sous-secteurs) ainsi qu'aux zones 1AU(i) référentes à ces zones (sauf indications contraires mentionnées aux orientations d'aménagement). Se référer également au règlement du P.L.U.

ZONES AGRICOLES

- **A** — Secteur d'activités agricoles
- **Ap** — Sous-secteur d'activités agricoles à valeur paysagère
- **Ab** — Sous-secteur agricole bâti (réhabilitation)
- **Ab1** — Sous-secteur agricole bâti (extension mesurées sous conditions)

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- **N** — Secteur naturel et forestier
- **Na** — Sous-secteur naturel agricole et touristique
- **Nas** — Sous-secteur naturel agricole et touristique à sensibilité environnementale
- **Nr** — Sous-secteur naturel à vocation d'accueil de restaurants d'altitude
- **Ne** — Sous-secteur naturel à usage d'équipements publics ou d'intérêts collectifs
- **Nes** — Sous-secteur naturel à usage d'équipements sportifs
- **Npa** — Sous-secteur naturel de protection du patrimoine et du paysage
- **Ns** — Sous-secteur naturel sensible (Znieff, ZPS, zones humides, périmètres de captages, eau potable ...)
- **Nb** — Sous-secteur naturel bâti (réhabilitation)
- **Nb1** — Sous-secteur naturel bâti (extensions mesurées sous conditions)
- **Nbc** — Sous-secteur naturel bâti constructible, en dent creuse
- **Nbt** — Sous-secteur naturel bâti identifiant les chalets d'alpage d'Avoriaz
- **Nx** — Secteur technique lié au golf et aux activités aéronautiques

INFRASTRUCTURES ET EMPLACEMENTS RESERVES

- **5** — Emplacement réservé pour équipement public Avoriaz
- **R5** — Emplacement réservé pour équipement public Morzine
- **V. 2** — Emplacement réservé pour voirie publique Morzine Emprise
- Emplacement réservé pour chemin piétonnier (largeur 1,50 m)

MODE D'IMPLANTATION

- Ordre continu à respecter
- Ligne de construction à respecter (Alignement)
- Ordre continu à respecter au rez-de-chaussée
- Reculs à respecter

RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Espaces boisés non classés à titre d'information
- Zone non altius tolendi secteur de point de vue
- Identification à titre d'information des exploitations avec animaux-recul de 50 ou 100 m suivant la réglementation sanitaire applicable à l'exploitation
- Bâtiment nouveau depuis la dernière mise à jour du cadastre et positionné à titre indicatif
- Eléments paysagés à protéger au titre de l'article L.123-1.7 ° alinéa du Code de l'Urbanisme
- Identification du bâti existant sous régime des zones Nb, Nb1 et Ab, Ab1
- 82 — Repérage et numérotation des bâtiments patrimoniaux
- Secteur de carrières (installations classées)
- Secteur exposé à des risques naturels au titre de l'article R.123-11-b du Code de l'Urbanisme (occupation et utilisation du sol soumises à dispositions réglementaires spécifiques) en cohérence avec le PPR zone rouge, annexé au PLU
- Secteur soumis à orientation d'aménagement
- Piste de ski (à titre indicatif)
- Ligne Porteur (à titre indicatif)
- Remontées mécaniques (à titre indicatif)
- Périmètre du domaine skiable

LOTISSEMENT D'AVORIAZ

- Limite extérieur du lotissement initial d'Avoriaz
- Périmètre dans lequel le changement de destination des locaux à usage de commerce est interdit

Réservés pour la voirie et chemins piétons Morzine	Destination	Longueur approximative (en ml)	Bénéficiaire
V1	Emplacement d'une voie de 9 m de plateforme dite "route du Coulet"	205	Commune
V2	Emplacement d'une voie de 9 m de plateforme de la "route du Coulet" à la rive droite de la Dranse	75	Commune
V3	"Mas Metout" à porter à 5 m au lieu de 6 m + passage piéton 1.50 m pour rejoindre l'AFU des encoches	212 (+ 49 m)	Commune
V4	Emplacement d'une voie nouvelle de desserte de 6 m de plate-forme depuis la route des "Bois Venants"	53	Commune
V5	*Néant*		
V6 V6bis	*V6 : Néant* V6bis : Emplacement de Taille de Mas à 3 m de plateforme depuis l'avenue du "Pied de la Plagne".	26	Commune
V7	Supprimé		Commune
V8	Emplacement de la Taille de Mas à 6 et 9 m de plate-forme ; prolongement à 3 m de plate-forme entre l'avenue du "Pied de la Plagne" et la route de la "Vielle Plagne"	45	Commune
V9	*Néant*		
V10	Emplacement de la Taille de Mas à 6,50m de plate-forme	201	Commune
V11	Emplacement de la Taille de Mas à 9 m de plate-forme, 6 m depuis Joux Plane	178	Commune
V12 V12bis	V12 : Emplacement de la Taille de Mas à 6 m de plate-forme V12bis : Emplacement de la Taille de Mas à 6 m de plate-forme	41 20	Commune
V13	*Néant*		
V14	Emplacement de la Taille de Mas à 8 m de plate-forme	132	Commune
V15	Emplacement de la Taille de Mas à 8 m de plate-forme	60	Commune
V16	Emplacement de la Taille de Mas à 8 m de plate-forme	82	Commune
V17	Emplacement de la Taille de Mas à 6 m de plate-forme et réduction de l'emplacement devant la Chaumière	187	Commune
V18	Emplacement de la Taille de Mas à 6 m de plate-forme	140	Commune
V19	*Néant*		
V20	Emplacement d'une voie nouvelle de desserte de 5 m de plate-forme au lieu dit "Les Granges"	92	Commune
V21	*Néant*		
V22	*Néant*		
V23	*Néant*		Commune
V24	*Néant*		
V25	*Néant*		
V26	Emplacement d'une voie nouvelle de desserte au "Pied de la Plagne" - plate-forme de 6 m	115	Commune
V27	*Néant*		
V28	Emplacement d'un passage piéton de 2,50 m de largeur entre la Taille de Mas n°13 et la RN202	63	Commune
V29	Emplacement d'un passage piéton de 2,50 m de largeur entre la Taille de Mas du téléphérique et "La Place de la Crusaz"	51	Commune
V30	Emplacement d'une voie à 8 m de plate-forme pour la desserte du téléphérique de Nyon depuis la route de "La Manche"	246	Commune
V31	Emplacement d'une voie de desserte du "Crépet" à 6m de plate-forme depuis la route de "La Mernaz"	95	Commune
V32 V32bis	V32 : Emplacement d'une voie de desserte de 6 m de plate-forme depuis l'ancienne route de Thon à "La Merlerye" V32bis : voirie route des Granges largeur 6 m.	77 233	Commune
V33	Emplacement d'une voie de desserte de 7m de plate-forme entre la route "Des Combes" et la RN202	193	Commune
V34	Élargissement de l'avenue de "La Plagne" à 12 m de plate-forme et création de stationnement	511 (+ 16)	Commune
V35a	Voie de desserte zone U et Ap	50	Commune
V35b	Voie de desserte zone U et Ap	39	Commune
V35c	Voie de desserte zone U et Ap	45	Commune
V35d	Voie de desserte zone U et Ap	54	Commune
V36	*Néant*		
V37	Emplacement d'une voie de desserte pour la pratique des sports d'hivers, emprise 10 m - plateau de Nyon	98	Commune
V38	Emplacement d'une voie d'accès de 8 m de plate-forme au hameau "Dessous le Rocher"	229	Commune
V39	Emplacement d'une liaison piétonne, emprise 4 m entre le chemin de "La Lanche" et l'ancien chemin "du bourg à la Lanche" - auberge de jeunesse	25	Commune
V40	*Néant*		
V41	Emplacement réservé pour sentier pietonnier - 6 m	340	Commune
V42	Aménagement de la voie principale des Prodains - 10 m	775	Commune
V43	Création d'un chemin à la zone naturelle emprise 3 m au "Char"	90	Commune
V44	*Néant*		
V45	Taille de Mas des "Nants"- 5m	92	Commune
V46	Chemin des "Fys" - 5 m	51	Commune
V47	Voie piétonnière du Bourg ouverte aux services publics - largeur 2,50 m	102	Commune
V48	Emplacement d'une voie entre "le Socali" et la "Banque Populaire" - 7,5 m	33	Commune
V49	*Néant*		
V50	Chemin "d'Atray" - 3m	986	Commune
V51	Emplacement pour voie de desserte secteur "Le Putey" de 5 m de plate-forme	56	Commune
V52 V52bis	*V52 : Néant* V52bis : Création d'une voie de desserte secteur "des Bois Venants" 4 m de plateforme	73	Commune
V53	*Néant*		
V54	Création d'une voie de desserte de 5 m de plateforme	102	Commune
V55	*Néant*		
V56	Élargissement de voirie à 5 m de plate-forme (desserte du hameau "Vers le Nant Pissant")	170 (- 7 m)	Commune
V57	Supprimé lors de la modification n°4 du PLU		
V58	Accès piéton front de neige de 14 m de large	409 m²	Commune
V59 V59bis	*V59 : Néant* V59bis: Emplacement pour voie souterraine sous le front de neige de 9 m de plate-forme	55	Commune
V60	Accès piéton front de neige	550 m²	Commune
V61	Création d'une voie nouvelle de 5 m de plate-forme pour débardage de bois vallée de la Manche	1 933	Commune
V62	Création d'une voie nouvelle de 6 m de plate-forme entre le Golf et le quartier de la Falaise à Avoriaz	1 370	Commune
V63	Supprimé		Commune
V64	Elargissement du chemin à 5 m de plate-forme	201	Commune
V65	Elargissement chemin de l'Impérial à 5 m sur toute sa longueur	684 (+ 555 m)	Commune
V66	Taille de Mas à 6 m de plate-forme	78	Commune
V67	*Néant*		
V68	Aménagement d'un parking le long de la Dranse	298 m²	Commune
V69	Voie de desserte "Encoches" - "Bois Venants" - 5 m	40	Commune
V70	Accès zone d'urbanisation future - 5 m	26	Commune
V70bis	Accès zone d'urbanisation future - 5 m	56	Commune
V71	Elargissement chemin de la Mouille - 5 m	116	Commune
V72	Voie de desserte "Le char" - 5 m	77	Commune
V73	Voie de desserte "Le nanteguet" - 5 m	216	Commune
V74	*Néant*		
V75	Voie de desserte "Les Prodains" - 8 m avec une plate-forme de stationnement	3 125 m²	Commune
V76	Emplacement pour piste forestière - 4m	286	Commune
V77	Voie de desserte "La Salle" - 5m	100	Commune
V78	Elargissement route du Provion - 5m avec une plate-forme pour le stationnement en début de chemin à 10m	2420	Commune
V79	Voie de desserte "En Lys" - 3m	47	Commune
V80	Voie de desserte "Les Avenières" - 3m	60	Commune
V81	Voie de desserte "La Raverette" - 3m	68	Commune
V82	Voie de desserte "Les Meuniers" - 3m	61	Commune
V83	Aménagement du carrefour Avenue Joux Plane / Route de la Combe à Zore et de la Taille du Grand Mas	3770 m²	Commune
V84	Voie de desserte "Le Nanteguet" - 8m	32	Commune
V85	Voie de desserte - 3m	50	Commune
V86	Voie de desserte - 5m	313	Commune

Réservés pour équipements publics Morzine	Destination	Superficie (m²)	Bénéficiaire
R1	Gare départ Morzine et aménagements liés au gros porteur et parking	8 354	Commune
R2	*Néant*		
R3	*Néant*		
R4	*Néant*		
R5	Pylône 4 ligne gros porteur	1 467	Commune
R6	Pylône 5 ligne gros porteur	1 286	Commune
R7	*Néant*		
R8	Parking de "Nyon"	7 497	Commune
R9	Réalisation d'un espace paysager public à vocation touristique et d'équipements de sports et loisirs	192 924	Commune
R10a	*Néant*		
R10b	supprimé	3 048	Commune
R10c	supprimé	1 241	Commune
R11	supprimé	3 533	Commune
R12	*Néant*		
R13	*Néant*		
R14	Création d'un parc public - le chef-lieu	4 703	Commune
R15	Parking des Prodains et équipements touristiques	28 080	Commune
R16	*Néant*		
R17	Parking des Prodains (aménagement avec étude spécifique prise en charge par la collectivité)	1 660	Commune
R18	*Néant*		
R19	Aménagement "place de l'Office du tourisme"	103	Commune
R20	Emplacement pour création de merlon de protection aux Prodains + route de contournement	29 050	Commune
R21	*Supprimé*		
R22	Parking navettes	195	Commune
R23	*Néant*		
R24	*Néant*		
R25	*Néant*		
R26	Élargissement de voirie pour stationnement public	1 176	Commune
R27	Emplacement pour parking public	2 479	Commune
R28	Emplacement pour stockage de bois	1 146	Commune
R29	Acquisition du front de neige : mise en valeur touristique et voie de desserte souterraine (représentée en pointillées à titre indicatif)	62 139	Commune
R30	Emplacement pour parking (secteur "Marais de Zore Derrière)	7 010	Commune
R31	Emplacement pour ateliers municipaux	7 916	Commune
R32	Emplacement pour gare intermédiaire des prodains de la ligne gros porteur	5 177	Commune
R33	Emplacement pour bac décanteur	1 199	Commune
R34	Emplacement réservé pour l'école	364	Commune
R35	Emplacement pour local U.V.	504	Commune
R36	Emplacement pour acquisition du réservoir de Lerigné	1 745	Commune
R37	Site de stockage de matériaux inertes communaux	29 359	Commune
R38	Emplacement pour musée des Ardoisières	19 211	Commune
R39	Acquisition Bâtiment PTT pour services publics	911	Commune
R40	Emplacement pour plate-forme multimodale + parking	344 m² (- 5 927 m²)	Commune
R41	Supprimé lors de la modification n°4 du PLU		
R42	*Supprimé*		
R43	Périmètre de protection des greniers traditionels ("mazots")	1700m²	Commune

Réservés pour équipements publics Avoriaz	Destination	Superficie (m²)	Bénéficiaire
1	Espaces libres	2 875	Commune
2	Passage dénivelé skieurs	192	Commune
3	Espace public	13 124	Commune
4	Equipements pubics d'intérêt général (Salle hors sac, garderie, locaux école de ski, maison médicale)	1 751	Commune
5	Accès piétons - 2.5 m - Via Ferrata	60 ml	Commune
6	Emplacement pour réalisation d'une plate-forme pour hélicoptères	400	Commune
7	Equipements publics d'intérêt général (espace multi activité)	436	Commune
8	*Supprimé*		

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX REPERES AU TITRE DE L'ARTICLE L.123.1.7° du Code de l'Urbanisme (se référer au règlement pour les dispositions règlementaires)

Liste 1 "protection architecturale + volume+aspect+composition"	**Liste 2** "protection architecturale +volume"	**Liste 3** "rénovation"	**Liste 4** "périmètre de protection"
2 - 3 - 4 - 6 - 8 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 33 - 34 - 35 - 46	1 - 7 - 9 - 10 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 23 - 39- 41 - 42 - 43 - 44 - 45 47 - 48 - 58 - 59 - 66 - 68 - 69 - 77 85 - 86 - 87 - 88 - 89- 90 - 91 - 92 -94 - 95 96 - 97 - 98 - 100 - 101 -102 -103 - 104 - 105 - 106 - 107 - 108 - 110 - 111 - 112 - 113 - 114 - 116 - 117	24 - 25 - 26 - 27 - 28 - 29 - 30 - 31 - 32 - 93 - 115	49 - 50 - 51 - 52 - 53 - 54 - 55 - 56 - 57 - 70 - 71 - 60 - 61 - 62 - 63 - 64 - 65